



Polminhac

COMMUNE DE POLMINHAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### I- Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, l'ordonnateur rend compte de sa gestion pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique a été voté le 11 Avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II – La section de fonctionnement :

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderies), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement encaissées représentent 1 243 375,10 €.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 996 140,45 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : la commune a perçu 511 971,43 € pour l'année 2023.

Les dotations versées par l'Etat pour un montant de 506 251,00€ en 2023.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	375 131,33	Atténuation de charges	7 632,51
Dépenses de personnel	446 582,57	Recettes de services	147 845,81
Autres dépenses de gestion courante	112 569,85	Impôts et taxes	511 791,43

Dépenses financières	28 613,61	Dotations	506 251,00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	63 761,02
Atténuations de produits	12 107,51	Recettes exceptionnelles	3 000,00
		Recettes financières	93,33
Charges (op. d'ordre entre sections)	21 135,58	Produits (op d'ordre entre sections)	3 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>996 140,45</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 243 375,10</b>

### III – La section d'investissement :

#### a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde investissement reporté		Excédent de fonctionnement capitalisé	448 409,58
		Taxe aménagement	21 421,48
Dépenses financières	95 321,66	FCTVA	171 589,75
Dépenses d'équipement	971 367,90	Emprunts	
Dépenses travaux	5 334,00	Cautions reçues	1 538,97
Subventions équilibrées versées	6 853,20	Autre immobilisations financières	1 340,63

Immobilisations corporelles	14 973,01	Subventions d'équipement	635 959,24
Opérations patrimoniales	3 000,00	Opérations patrimoniales	21 135,58
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 096 849,77</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 301 395,23</b>

IV – Le données synthétiques du budget – Récapitulation :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	547 934,01			113 223,00	547 934,01	113 223,00
Opérations exercice	1 096 849,77	1 301 395,23	996 140,45	1 243 375,10	2 092 990,22	2 544 770,33
Total	1 644 783,78	1 301 395,23	996 140,45	1 356 598,10	2 640 924,23	2 657 993,33
Résultat de clôture	343 388,55			360 457,65		17 069,10
Restes à réaliser	74 9984,54	386 563,95			74 984,54	386 563,95
Total cumulé	418 373,09	386 563,95		360 457,65	418 373,09	747 021,60
Résultat définitif	31 809,14			360 457,65		328 648,51

Fait à POLMINHAC, le 11 Avril 2024

Le Maire, André BONHOMME

